

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**MINISTERE DE L’AGRICULTURE**

**SERVICE NATIONAL DES STATISTIQUES AGRICOLES (SNSA)**

**BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT GENERAL DE L’AGRICULTURE (BCRGA)**

**DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DE L’AGRICULTURE**

**MODULE DE BASE**

**MANUEL D’INSTRUCTIONS DU**

**QUESTIONNAIRE MENAGES**

Le Décret n°10/05 du 11 février 2010 relatif au Système Statistique National spécialement en ses articles 9, 14 et 15, stipule d’une part que les données individuelles recueillies au cours de toute investigation statistique sont confidentielles, et d’autre part, que les personnes physiques ou morales ont l’obligation des réponses de façon véridique aux investigations statistiques menées par le Système Statistique National.



1. **INTRODUCTION**

La République Démocratique du Congo s’engage d’organiser son deuxième recensement général de l’agriculture. Cinquante années se sont écoulées depuis le premier recensement à ce jour, cela implique des bases de sondage désuètes, totalement obsolètes pour pouvoir réaliser des projections dignes et fiables. Ainsi donc, les projections agricoles produites durant 40 dernières années sont caution à problèmes, étant donné cet état des lieux catastrophique. Au moment où se profile à l’horizon de notre pays l’espoir d’une véritable démocratie, seule voie susceptible de nous amener vers un véritable décollage économique ; sachant que l’agriculture reste le socle d’un développement durable, il serait absurde d’envisager des politiques du gouvernement sur des bases peu fiables. Ainsi donc pour produire des outils de travail indispensables, le gouvernement de la République  avec le concours des partenaires extérieurs dont la Banque mondiale, va organiser en 2020 le deuxième recensement général de l’agriculture.

Un recensement général de l’agriculture est une opération de grande envergure nationale, qui demande des moyens humains et financiers importants. Nous conformant dès lors aux recommandations de la FAO sur les recensements de l’agriculture contenues dans son document : PROGRAMME MONDIAL DU RECENCEMENT DE L’AGRICULTURE 2020, et eu égard à l’approche méthodologique que nous avons adoptée ; approche qui tient compte de nos réalités, le recensement sera organisé en deux phases. La première phase aura lieu sur toute l’étendue du territoire congolais dans les zones rurales et semi urbaines, au cours de l’année 2020.

Cette opération est conçue pour permettre la collecte des données sur la population rurale et de publier avec le maximum de fiabilité, le nombre de la population congolaise vivant dans ces parties de son espace. Ceci est un apport non négligeable à la connaissance indispensable de la population congolaise, quand on sait que plus de 60% vit dans ces milieux. Il va permettre surtout d’avoir une connaissance approfondie de notre agriculture. Cette connaissance de l’agriculture va enclencher des politiques et programmes de son équipement, d’encadrement adéquat des paysans, de construction des routes de desserte agricole, d’élaboration des plaidoyers aux fins d’attirer des investisseurs dans ce secteur combien important de notre pays si longtemps abandonné en faveur des ressources minières.

Il va sans dire qu’avec le recensement, nous allons avoir des bases de sondage fiables pour des projections de développement et aussi organiser des enquêtes agricoles spécifiques, au cours de la prochaine décennie.

La tâche d’organiser le recensement général de l’agriculture revient au Ministère de l’Agriculture à travers son Service National des Statistiques Agricoles (SNSA).Toutefois, d’autres Ministères ayant en charge certaines matières agricoles comme la pêche, l’élevage, etc seront associés à l’organisation.

Le travail sera mené sur le terrain par les coordonnateurs nationaux venus de Kinshasa et les coordonnateurs provinciaux du SNSA, ils seront secondés par des ITI. Les superviseurs territoriaux, les contrôleurs et les enquêteurs seront recrutés, quant à eux, sur place parmi les meilleurs agents du Ministère. Les coordonnateurs nationaux et provinciaux ainsi que les ITI sont chargés de recruter et de former les autres agents de terrain.

Le RGA phase1 va se faire avec un module de base composé de quatre questionnaires qui sont : questionnaire ménage – questionnaire entreprise agropastorale et aquacole – questionnaire communautaire et questionnaire organisations professionnelles agricoles.

Sur le terrain, la zone de travail sera dirigée par un contrôleur en compagnie de trois binômes d’enquêteurs. Chaque binôme va travailler dans un village. Les enquêteurs devront avant de commencer la collecte, procéder au dénombrement exhaustif des ménages du village, en inscrivant le numéro d’ordre des ménages sur la porte d’entrée de la case du chef du ménage. Une fois le travail de dénombrement terminé, ils se partagent équitablement les ménages sous la surveillance du contrôleur.

**I. Déroulement des opérations censitaires sur le terrain**

**I.1.**  ***Contact***

**I.1.1 Au Secteur/Chefferie**

Après la formation, les deux agents recenseurs doivent rentrer immédiatement dans leur secteur/chefferie d’affectation avec tout le matériel de recensement afin de commencer le travail dans leur Zone de travail.

Ils doivent prendre contact avec le chef de Secteur/chefferie pour lui expliquer le but du Recensement Général de l’Agriculture(RGA) et les opérations qui seront réalisées dans son Secteur/chefferie.

Avec le concours du chef de Secteur/Chefferie ou de son délégué, dresser la liste des groupements et des villages que compte sa chefferie/secteur avec la population totale pour chaque village) ;

Organiser l’itinéraire à suivre pour l’exécution du recensement en précisant quel sera le premier groupement à recenser et, dans ce groupement quel sera le premier village à être recensé, ensuite indiquer la succession normale du travail c’est-à-dire la visite du 2è, 3è,…. Village ;

Confier une copie de l’itinéraire au chef de secteur ou chefferie enfin de lui permettre de guider les contrôleurs ;

Demander au chef de secteur d’envoyer des avis aux chefs de groupements pour leur prévenir de la date approximative du passage de deux agents de recensement dans leurs groupements respectifs.

**I.1.2 Au groupement**

Se présenter au chef de groupement et lui expliquer le but de la mission dans son groupement ;

Vérifier la liste des villages du groupement dressée au niveau du chef-lieu de secteur/chefferie;

Organiser l’itinéraire à suivre pour l’exécution de l’enquête dans le groupement ;

Demander au chef de groupement d’envoyer à son tour des messages aux capitas de villages que compte son groupement pour leur aviser du passage de deux agents de recensement dans leurs villages respectifs.

**I.1.3. Au village**

Avant de commencer le travail, vous devez procéder de la manière suivante :

* Se présenter au chef de village pour lui expliquer le but de l’opération censitaire que vous devez entreprendre dans le village à savoir : le remplissage de (1) Fiche de dénombrement exhaustif des habitats et des ménages du village à recenser et (2) Questionnaire ménages du village.
* Se déplacer avec le chef de village/guide à travers le village enfin de se rendre compte de l’importance du village et de disposition de ses habitats et ses limites ;

Pendant ce déplacement, le chef demandera aux chefs de ménages ou leurs représentants de le rejoindre au lieu du rassemblement qu’il aura choisi pour la suite de l’enquête ;

Dès que tous les chefs de ménages du village auront rejoint le lieu du rassemblement, l’un d’agent recenseur leur expliquera le but de son passage et le processus de remplissage des différents questionnaires

**N.B :** Le contact avec les chefs de secteur /chefferie, de groupement et de village est essentiel et indispensable pour assurer l’adhésion de la population au recensement et la réussite de l’enquête. Aussi, pour éliminer l’ambigüité sur les motifs des opérations, et surmonter quelques difficultés d’opposition de certains chefs de ménages. Ainsi donc, toutes les opérations ne seront réalisées qu’avec l’accord de l’autorité politico-administrative de la place.

**I. 2. DEFINITIONS :**

**I.2.1. Village**

C’est une entité dirigée par un chef désigné par la coutume ou les usages locaux ; investi par le chef de secteur/chefferie et reconnu par décision de l’autorité administrative.

**I.2.2. Groupement**

Ensemble de villages, dirigé par un chef de groupement nommé par les pouvoirs publics.

**I.2.3. Quartier**

Une subdivision de la commune urbaine ; elle est dirigée par un chef de quartier nommé par les pouvoirs publics.

**I.2.4. Secteur/chefferie :**

Une chefferie est une entité administrative organisée sur la base de la coutume et ayant à sa tête un chef coutumier investi par la coutume et reconnu par les pouvoir publics ;

Secteur : entité administrative organisée sur la base de la coutume mais numériquement trop faible pour se développer harmonieusement dans tous les domaines. Il a à sa tête un chef élu, reconnu et investi par les pouvoirs publics

Le secteur/chefferie regroupe plusieurs groupements.

**I.2.5. Habitat :**

L’habitat est une pièce ou un ensemble des pièces destinées à l’habitation d’un ménage ou de plusieurs ménages.

Exemples : - Un couple avec ou sans enfants forme un ménage.

Si ce couple accueille des parents, frères, cousins, neveux, grands-parents et que ces personnes soient à la charge du Chef de ménage, il y a toujours un seul ménage.

Un homme (ou une femme) veuf-divorcé, vivant seul avec des enfants ou des parents à charge est un ménage.

Des frères vivant ensemble ou des sœurs forment un ménage.

Une personne vivant toute seule dans un logement est considérée comme formant un ménage.

Des amis accueillis par un ménage et vivant habituellement dans celui-ci sont comptés dans le nombre des personnes (membres) présentes au ménage.

**Cas particulier :**

Dans un même habitat on peut avoir plusieurs ménages, mais on ne divisera les habitants en plusieurs ménages que lorsque cette répartition s’impose avec évidence. Le cas le plus facile à diviser est que lorsque habitant dans le même habitat un couple marié avec ou sans enfants et un ou plusieurs autres couples mariés avec ou sans enfants. Chacun de ces couples constituent un ménage s’il est relativement indépendant des autres ménages. S’ils sont évidemment à la charge du Chef du premier ménage on ne les séparera pas. C’est pourquoi un veuf ou une veuve avec les enfants sans moyens d’existence suffisants accueillis chez les parents ne sera pas compté comme un ménage indépendant.

**I.2.6. Bloc**

Le bloc dans un village est une agglomération de constructions et d’habitats rapprochés qui forment une unité sans qu’il existe des obstacles ou des limites naturelles ou des routes entre les constructions ou les habitats qui gênent ou empêchent le déplacement facile dans l’agglomération.

En cas de l’existence de tels obstacles ou limites qui séparent les constructions d’un village, chaque un bloc sera enquêté à part.

**I.2.7. Hameau :**

Un hameau est un ensemble d’habitats qui loge une partie quasi indépendante de la population d’un village. Cette population réside seule pour des raisons sociales ou topographiques comme le cas des collines où chacune forme un hameau à part et plusieurs collines sont attachées à un même village. Le hameau peut être formé d’un seul bloc ou de plusieurs blocs.

**I.3. Remplissage de la Fiche de dénombrement des habitats des ménages**

**I.3.1. NUMEROTAGE DES HABITATS**

C’est une opération qui doit être faite par l’Agent recenseur en même temps que le remplissage du formulaire/ une fiche de dénombrement des ménages du village. Un numéro est donné à chaque habitat selon un ordre déterminé qu’on va décrire plus tard. L’Agent recenseur sera accompagné, par son guide, en circulant pour la reconnaissance du village, il marquera un numéro l’ordre à l’habitat avec une craie de façon claire et lisible sur la porte principale ou en cas où la porte n’existe pas dans un coin bien clair de l’habitat. Les annexes à l’habitat prennent chacune le même numéro de l’habitat principal avec la mention entre parenthèse (Ann.) c’est-à-dire annexe à l’habitat n°27 prend le numéro : 27 (Ann.)

Quand le numérotage d’un bloc se termine, on se déplace vers un bloc suivant. On doit mettre à côté du dernier numéro du bloc une flèche dans le sens du bloc suivant ce qui indique que c’est la fin du bloc et qu’on poursuit le numérotage dans un autre bloc qui se trouve dans le sens de la flèche. A côté du premier numéro dans le bloc suivant, il faut savoir indiquer par un village

**1er cas village se compose d’un seul bloc** :

Les habitats de ce village prennent chacun un numéro d’ordre commençant toujours par le n°1, le numérotage se fait par la méthode suivante :

Méthode : l’Agent recenseur procède au numérotage selon un ordre systématique en commençant bien du centre du bloc et vers l’extérieur dans la direction des aiguilles d’une montre ou bien de l’extérieur vers le même sens.

Méthode zigzaguée : l’agent recenseur commence par le premier habitat d’un bout du bloc de façon zigzaguée jusqu’à l’autre bout du bloc.

**Note** : Il ne faut pas oublier les habitats isolés auxquels on doit donner les

derniers numéros d’ordre.

**2ème cas : le village se compose de deux ou de plusieurs blocs :**

Dans chaque bloc, procédez de l’une des façons décrites précédemment, après avoir pris le premier bloc on commence par le 2ème bloc et ainsi de suite. En se déplaçant d’un bloc à l’autre on donne au premier habitat du nouveau bloc le numéro qui suit immédiatement le dernier numéro du bloc précédent et que le dernier numéro dans le dernier bloc donne le nombre total des habitats dans la localité. Les habitats isolés suivent immédiatement le bloc à leur proximité.

**3ème cas : le village se compose de deux ou de plusieurs hameaux :**

Dans ce cas, on traite chaque hameau comme un village indépendant mais les numéros d’ordre se suivent d’un hameau à l’autre, c’est-à-dire en se déplaçant d’un hameau à l’autre le premier numéro d’ordre dans le nouveau hameau suit immédiatement le dernier numéro d’ordre dans le hameau précédent de sorte que le dernier numéro dans le dernier hameau représente le nombre total des habitats du village.

***Remplissage de différents questionnaires\****

Cette fiche est à remplir au chef-lieu du village enquêté en présence du chef de village (ou capita) et de ses notables. C’est au chef de village que l’on posera toutes les questions continues dans cette fiche. Vous commencerez le remplissage par inscrire les noms de Province, Territoire, Chefferie/secteur, groupement et village. Vous reporterez ensuite les codes géographiques dans la suite des bacs prévus à cet effet. Les codes géographiques de province, territoire et secteur seront communiqués à l’enquêteur lors de la formation,

Cependant, pour le groupement et les villages, vous reporterez respectivement comme codes, le numéro d’ordre du groupement dans le secteur / chefferie et le numéro d’ordre du village dans le groupement.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Province : …….………………..………..……………………..………..……………..…….** | | |
| **Territoire/Ville : …………………..………..………………………..………..……………** | | |
| **Sect./Cheff./Com. Rurale/Com Urb. :……………..………..……………………** | | |
| **Groupement/Quartier :……………………..………..………………………..………..** | | |
| **Zone de travail RGA:…..…..……………………..………..……………………..……….** | | |
|  | |  |
| **Fiche de dénombrement exhaustif des habitats des ménages** | | | | |
| **N° de l'habitat** | **Nom Chef de Ménage** | | | **N° d'ordre de ménage** |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |
|  |  | | |  |

1. **REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE**

C’est un questionnaire capital du module, il va permettre de connaître le nombre total de la population, par âge et par sexe, vivant dans les milieux rural et semi urbain de la RD Congo. Il aidera à identifier les ménages agricoles et surtout à déterminer les différentes activités agricoles et non agricoles pratiquées par les ménages, ainsi que l’appartenance ou non des membres du ménage aux organisations (associations) professionnelles agricoles, qui feront objet d’interviews au moyen des questionnaires spécifiques prévus à cet effet.

Il comprend outre l’identification du ménage, six sections :

**SECTION 1** : RENSEIGNEMENTS GENERAUX

**SECTION 2** : CARACTÉRISTIQUES DU CHEF DEMÉNAGE

**SECTION 3** : AGRICULTURE DU MÉNAGE

**SECTION 4** : ÉLEVAGE

**SECTION 5** : AQUACULTURE DU MÉNAGE

**SECTION 6** : PÊCHE DANS LE MÉNAGE

**II.0. SECTION 0 : IDENTIFICATION DU MÉNAGE**

Les informations dont on a besoin dans cette section sont :

* **MEN001** : Le nom et le code de la province ;
* **MEN002** : Le nom et le code du territoire/ville où vous travaillez ;
* **MEN003** : Le nom et le code du secteur-chefferie-commune rurale - commune urbaine de votre affectation pour le travail ;
* **MEN004** : Le nom et le code du groupement, du groupement incorporé ou du quartier où se trouvent les villages/rues dans lesquels vous réalisez le recensement ;
* **MEN005** : Le code de la zone de travail du RGA2, par zone de travail il faut entendre : « l’espace ou l’aire dans laquelle le binôme est affecté pour réaliser un dénombrement exhaustif pendant la durée du recensement ;
* **MEN006** : Le code du village/rue où se déroule présentement le travail, donc là où vous vous trouvez ;
* **MEN007** : Le nom et le code du campement/camp/ferme agricole, si vous en trouvez dans le village/rue où vous travaillez ;
* **MEN008** : Le numéro d’ordre du site enquêté ;

L’agent recenseur complétera les pointillés à ce niveau par les noms des entités administratives et dans les bacs de chiffrement leurs codes c’est-à-dire les noms et les codes de la Province, du Territoire/Ville, du Secteur/Chefferie/commune rurale/Commune urbaine, du Groupement/Quartier, du Village/Rue et du Camp/Campement/Ferme recensé.

**II.1. SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

1. **Personnel de collecte : Recenseur, Contrôleur**

L’agent recenseur inscrira son nom et son prénom sur les pointillés en regard de l’intitulé « Recenseur » et dans les bacs correspondants son code. Il fera de même pour le contrôleur.

1. **Date de début de collecte ; Heure de début de collecte**

Ecrivez dans les bacs qui conviennent notamment la date de début de collecte et l’heure à laquelle ladite collecte a commencé.

**MEN101 et MEN102 : Nom administratif du village/Quartier et le nom usuel du village/quartier**

Complétez les pointillés par le Nom administratif du village/quartier et le nom usuel du village/quartier S’il existe. Certains villages et quartiers portent plusieurs noms, un nom administratif et un nom usuel. Est appelé nom administratif, celui qui est reconnu et donné par l’état et qui se trouve inscrit dans les documents officiels. Par contre, un nom usuel se trouve être le nom par lequel le village ou le quartier est identifié du grand public ;

**Exemple** : Le cas de la ville de Kinshasa où le quartier Gombele est surtout connu sous le nom de quartier Righini (le nom de son ancien propriétaire belge).

**MEN103 : Milieu de résidence**

Codes : 1 = Urbain ; 2 = Rural

Reportez dans le bac de chiffrement le code 1 si le milieu de résidence recensé est urbain ou le code 2, s’il est rural.

**Exemple**: Les territoires, secteurs, chefferies, communes rurales, groupements et groupements incorporés sont des milieux ruraux(2). Tandis-que les villes, les chefs lieu des territoires sont des milieux urbains(1).

**MEN104 : Nom du répondant**

Posez la question suivante au répondant : Veuillez me donner votre nom. Suivant la réponse du répondant : Ecrivez le nom de ce répondant. Le répondant doit être une personne adulte, responsable, résident et non visiteur, celle qui connait bien la situation du ménage et capable de fournir toutes les informations sur celui-ci.

**MEN105 : Lien de parenté avec le chef de ménage**

Codes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 01= CHEF DE MENAGE | 02= CONJOINT/PARTENAIRE | |
| 03= FILS/FILLE | 04= BEAU-FILS/BELLE-FILLE | |
| 05= PETIT-FILS/FILLE | 06= PERE/MERE | |
| 07= BEAUX-PARENTS | 08= FRERE/SŒUR | |
| 09= BEAU-FRERE/BELLE-SŒUR | 10= ONCLE/TANTE | |
| 11= NEVEU/NIECE | 12= AUTRE PARENT | |
| 13= ENFANT ADOPTE /CONFIE /ENFANT DU CONJOINT | | |
| 14= DOMESTIQUE (VIT DANS LE MENAGE) | | 96= AUTRE (PAS DE RELATION) |
| 98=NSP |  | |

Notez dans le bac, le code correspondant au lien de parenté du répondant avec le chef de ménage.

**Attention** : Le lien de parenté doit être noté par rapport au CM et non par rapport au répondant.

**Exemple** : si votre interlocuteur dans le ménage est l’épouse du CM et qu’elle vous présente un membre du ménage qui est sa sœur, celle-ci ne sera pas notée comme sœur, mais plutôt comme belle-sœur, car elle est effectivement la sœur de l’épouse et non de l’époux qui est le chef du ménage.

Dans le cas où 1 est enregistré dans le bac à MEN206, on va chercher à approfondir la spécificité et le niveau le plus élevé de cette formation agropastorale et aquacole reçue par le CM.

**Exemple** : Si le CM dit avoir fréquenté et terminé quatre années à l’institut technique agricole quelque part, on va mettre le code 3 dans le bac prévu. Mais s’il déclarait s’être formé grâce aux amis lorsqu’ils organisent leurs rencontres pour échanger leurs expériences entres agriculteurs, là on notera le code 1 c’est-à-dire formation sur le tas.

**MEN106 : Pouvons-nous avoir un contact téléphonique par lequel joindre le ménage ?**

Codes : 1=Oui (01 numéro) ; 2= Oui (02 numéros) ; 3=Non  **Si non sauter MEN10**

Reportez le code correspondant à la réponse dans le bac de chiffrement. Si le ménage possède un numéro téléphonique, notez le code 1 dans le bac de chiffrement, inscrivez le code 2 si le ménage possède deux ou plusieurs numéro et le code 3 si le ménage n’a aucun contact téléphonique, passez à la question **MEN108**.

**MEN107 : Contacts téléphoniques du ménage**

On peut avoir besoin de communiquer avec un ménage, quand bien même on n’est plus dans le village, pour raison d’une information complémentaire par exemple. Si le ménage dit posséder un contact téléphonique, encerclez 1 si un seul contact et inscrivez- le dans les cases à côté de A, laissez B vide; encerclez 2 si plusieurs contacts et transcrivez-les dans les cases se trouvant à côté de A et B.

**MEN108 : Coordonnées GPS**

Les coordonnées géographiques seront données par le GPS et transcrites dans les bacs correspondants par l’agent recenseur.

Au cas où la réponse à la question précédente serait 7(c’est-à-dire « Autres ») inscrit dans la case, préciser cette autre formation reçue dans le domaine agricole et aquacole.

Il s’agit des coordonnées ci-dessous :

1. **MEN108A :** La longitude ;
2. **MEN108B :** La latitude ;
3. **MEN108C :** L’altitude ;
4. **MEN108D :** La précision.

Mettez dans les bacs appropriés les coordonnées de ménage recensé captées par le GPS.

**II.2. SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES DU CHEF DEMÉNAGE**

**Chef de ménage :** Personne qui, vivant dans le ménage, se désigne comme chef du ménage ou est reconnue comme tel par les autres membres.

* Une personne vivant seule constitue un ménage et est considérée comme chef de ménage (C.M) ;
* Une femme d’un polygame, n’habitant pas dans la même concession que son mari est chef de ménage.

**MEN201 : Noms et prénoms du chef de ménage (CM)**

Complétez-les pointillées par le nom et prénom du chef de ménage (CM)

**MEN202 : Sexe du CM**

Codes : 1=Masculin ; 2=Féminin

Reporter dans le bac, le code 1 s’il s’agit de chef du ménage du sexe masculin ou 2 s’il est du sexe féminin.

**MEN203 : Age du CM(en années révolues)**

L’agent recenseur écrira dans les bacs appropriés l’âge en nombre d’années révolues du chef de ménage. L’âge révolu est celui que la personne a accompli de sa naissance au jour de l’enquête.

Exemple : Une personne née le15 mars 1965 aura le 10 mars 2020 lors du lancement de recensement, l’âge qu’elle avait atteint lors de son dernier anniversaire, c’est-à-dire le 15 mars 2019 soit 55 ans d’âge révolu.

* Si le chef du ménage ne connait pas son âge, Enregistrez dans les bacs le code 998 (Ne sait pas) ;
* Si le chef du ménage est absent lors de l’interview et le répondant ne connait pas son âge, Enregistrez dans les bacs le code 999.

**MEN204 : Situation matrimoniale du CM**

Ecrivez dans le bac de chiffrement le code correspondant à la situation matrimoniale du chef de ménage. Les codes ci-après ont été retenus :

1=Marié(e) monogame ; 2=Marié(e) polygame ; 3=Célibataire ; 4=Séparé (e) ;

5=Divorcé (e) ; 6=Veuf /Veuve ; 7=Union libre

**MEN205 : Quel est le niveau d’instruction du CM ?**

Notez dans le bac de chiffrement le code correspondant au niveau d’instruction du chef de ménage. Le niveau d’instruction est le dernier niveau d’études et pour lequel on a obtenu un certificat, un brevet ou un diplôme. Les codes et niveaux d’instructions retenus sont les suivants :

1=Sans Niveau ; 2=Primaire ; 3=Secondaire 1er Cycle ; 4=Secondaire 2nd Cycle ;

5=Supérieur/Universitaire ;

**MEN206 : Le CM a-t-il reçu une formation dans le domaine agropastoral ou aquacole ?**

Codes : 1=Oui 2=Non **si non aller à MEN208**

Dans cette question, on veut savoir si oui ou non, le chef du ménage a reçu une formation dans le domaine agropastoral ou aquacole. Si oui, écrivez le code 1 dans le bac de chiffrement. Sinon, le code 2 et passez à la question MEN208.

**MEN207 : Quelle formation agropastorale ou aquacole a reçu le CM ?**

**(Considérer le niveau le plus élevé)**

Au cas où la réponse à la question précédente serait 7(c’est-à-dire « Autres ») inscrit dans la case, préciser cette autre formation reçue dans le domaine agricole et aquacole.

Codes : 1=Formation sur le tas ; 2=Formation ponctuelle ; 3=Ecole technique ;

4=Ecole supérieure ; 7=Autre à préciser

Enregistrez le code correspondant à la modalité déclarée par le répondant dans le bac réservé à cet effet.

**Exemple** : Si le CM dit avoir fréquenté et terminé quatre années à l’institut technique agricole quelque part, on va mettre le code 3 dans le bac prévu. Mais s’il déclarait s’être formé grâce aux amis lorsqu’ils organisent leurs rencontres pour échanger leurs expériences entres agriculteurs, là on notera le code 1 c’est-à-dire formation sur le tas.

**MEN207X : Préciser cette autre formation en agriculture ou élevage**

Au cas où la réponse à la question précédente serait 7(c’est-à-dire « Autres ») inscrit dans la case, préciser cette autre formation reçue dans le domaine agricole et aquacole.

**COMPOSITION DU MENAGE**

**Ménage :**

**Membre d’un ménage**: personne vivant dans le ménage il y a au moins 6 mois ou celle qui l’a quitté il y a plus de 6 mois.

**MEN208 :** Quel est le nombre de personnes du ménage (Taille du ménage) ?

**MEN208T : Total**

Inscrivez dans les bacs relatifs à cette question, le nombre total actuel de membres de ménage.

**MEN208H :** Hommes

Inscrivez dans les bacs relatifs à cette question, le nombre total actuel d’hommes dans le ménage.

**MEN208F :** Femmes

Inscrivez dans les bacs relatifs à cette question, le nombre total actuel de femmes dans le ménage.

**Attention**, Un bébé de quelques heures de sexe féminin, est compté parmi les femmes et celui de sexe masculin, compté parmi les hommes.

**MEN208C** : Tableau de composition du ménage qui fournit les informations devant déterminer la continuité ou la fin du travail de collecte dans ce ménage.

**Numéro d’ordre**

La première colonne donne le n° d’ordre des lignes du tableau. Ce nombre n’est pas limitatif, si on se trouve dans le cas des membres de ménage supérieurs à 9, veuillez écrire tout le reste de membres au verso de la feuille du tableau ;

A la deuxième colonne, on renseignera les noms et post-noms des membres du ménage en commençant par le CM ;

A la colonne 3, notez le code correspondant au lien de parenté de chacun des membres tel qu’il est déclaré par le répondant ou la personne elle-même, veuillez surtout tenir compte des remarques que nous avons soulevées ci-dessus, relatives à la notation de la variable « lien de parenté » ;

**Noms et post-noms**

L’agent recenseur reprendra dans cette colonne, en lettres majuscules :

* d’abord le nom et post-nom (ou prénom) du C.M en regard de n° 1 ;
* après celui de son conjoint (s’il en a, si non celui d’un autre membre s’il en existe, et s’il n’en existe pas il passe à la colonne 3) en regard de n°2 ;
* ensuite celui de sa 2e épouse (s’il en a, si non celui d’un autre membre s’il en existe, et s’il n’en existe pas il passe à la colonne 3) en regard de n° 3.

L’enregistrement du reste des membres du ménage se fera suivant le lien de parenté qui existe entre chacun d’eux et le C.M. de façon décroissante et sans perdre de vue l’effectif total des membres du ménage. N’oublier pas les nouveaux nés et les vieillards.

**Lien de parenté avec le CM**

Pour chaque membre du ménage, l’agent recenseur notera dans le bac, le code correspondant au lien de parenté avec le C.M.

Ces codes et liens de parenté sont :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 01= Chef de ménage | 02= Conjoint (e) | |
| 03= Fils/Fille | 04= Beau Fils / Belle-fille | |
| 05= Petit fils/Petite fille | 06= Père Mère du CM | |
| 07= Beaux Parents | 08= Frère/ Sœur | |
| 09= Beau Frère / Belle Sœur | 10= Oncle/Tante | |
| 11= Neveu/Nièce | 12= Autre parent | |
| 13= Enfant adopté /Confié /Enfant du conjoint | | |
| 14= Domestique (vit dans le ménage) | | 96= Autre (Pas de relation) |
| 98=NSP |  | |

**Exemple** : si votre interlocuteur dans le ménage est l’épouse du CM et qu’elle vous présente un membre du ménage qui est sa sœur, celle-ci ne sera pas notée comme sœur, mais plutôt comme belle-sœur, car elle est effectivement la sœur de l’épouse et non de l’époux qui est le chef du ménage.

NB : A la première case de la colonne 3, doit se trouver nécessairement le chiffre 1inscrit ;

**Sexe**

Codes :1=Masculin ; 2=Féminin

Reporter dans le bac, le code 1 s’il s’agit d’un membre du ménage du sexe masculin ou 2 s’il est du sexe féminin.

Mais attention, ne vous fiez pas trop aux prénoms pour déterminer le sexe d’une personne, beaucoup des prénoms sont portés indistinctement par les hommes et les femmes ; surtout par les jeunes gens ;

**Age (en année révolue)**

A la cinquième colonne, il est question de l’âge révolu que l’on devra calculer pour chaque membre du ménage, avant de l’écrire dans les cases de la colonne se trouvant sur la même ligne que la personne concernée. Sachez qu’il est plus facile de donner la date de naissance que l’âge. Posez la question pour avoir la date de naissance que pour connaître l’âge.

**Exemple**: Pour faciliter la compréhension, un homme né le 31 juillet 1980, quel âge révolu aura-t-il le 31 mars 2020 lors du recensement général de l’agriculture ?

**Réponse** : Cet homme, le 31 mars 2020 aura l’âge qu’il a eu à fêter lors de son dernier anniversaire c’est-à-dire 39 ans ;

Enregistrez, dans les bacs, l’âge (en années révolues) de membre du ménage.

**Situation matrimoniale**

L’agent recenseur écrira dans le bac de chiffrement le code correspondant à la situation matrimoniale de chaque membre du ménage. Les codes ci-après ont été retenus :

1=Marié(e) monogame ; 2=Marié(e) polygame ; 3=Célibataire ; 4=Séparé (e) ;

5=Divorcé (e) ; 6=Veuf /Veuve ; 7=Union libre

**Niveau d’instruction**

Ecrire dans le bac de chiffrement le code correspondant au niveau d’instruction pour chaque membre du ménage. Le niveau d’instruction est le dernier niveau atteint par un membre et pour lequel il a obtenu un certificat, un brevet ou un diplôme.

Les codes et niveaux d’instructions retenus sont les suivants :

1=Sans Niveau ; 2=Primaire ; 3=Secondaire 1er Cycle ; 4=Secondaire 2nd Cycle ;

5=Universitaire

**Formation agro pastorale**

Codes : 1=Oui 2=Non

Dans cette question, on veut savoir si oui ou non, un membre du ménage a reçu une formation dans le domaine agropastorale ou aquacole. Si oui, écrivez le code 1 dans le bac de chiffrement. Sinon, le code 2 et passez à la colonne 10.

**Domaine de formation agropastorale**

Codes : 1=Formation sur le tas ; 2=Formation ponctuelle ; 3=Ecole technique ;

4=Ecole supérieure ; 7=Autre à préciser

Enregistrez le code correspondant à la modalité déclarée par le répondant dans le bac réservé à cet effet.

**Actif agricole**

Personne qui vit et travaille dans sa propre exploitation agricole ou celle du ménage et dont l’âge est supérieur ou égal à 14 ans.

Codes : 1=oui 2=non

Notez dans le bac approprié le code 1, si le membre du ménage est actif agricole. Dans le cas contraire, notez le code 2 correspondant à non.

**Définition**: Le ménage est qualifié ménage agricole lorsqu‘au moins un de ses membres âgé de 14 ans et plus est actif agricole, c’est-à-dire fait des activités agricoles et/ou d’élevage pour compte propre ou du ménage.

**Filtre :** S’il n’y a aucun actif agricole c’est-à-dire le chiffre 2 partout sur la colonne « actif agricole », allez à la fin du questionnaire et passez au ménage suivant.

**ORGANISATION DES PRODUCTEURS**

**MEN209** : **Est-ce que le CM est membre d’une organisation de producteurs ? Si oui est-il un simple membre ou le principal dirigeant ?**

Codes : 1=Oui, principal dirigeant 2=Oui, simple membre 3=Non

**(Si non, aller à MEN210)**

Reportez le code correspondant à la réponse dans le bac de chiffrement. Si le chef du ménage est le principal dirigeant d’une organisation de producteur, notez le code 1 dans le bac de chiffrement, inscrivez le code 2 si le chef du ménage est un simple membre d’une organisation de producteur. Enfin, le code 3 si le chef ménage n’est pasmembre d’une organisation et passez à la question **MEN210**.

**MEN209A** : **A quelles organisations le CM est membre ?**

Codes :A=ONG**;** B=Association formelle**;**C=Association de fait**;**

D=Coopérative agropastorale**;** E=Fédération ; X=Autres

Cochez la case correspondant à chacune des organisations dont le chef du ménage est membre.

**MEN209AX : Préciser ces autres organisations de producteurs**

Si la réponse à la question **MEN209A** est **« Autres** », complétez sur les pointillés les autres organisations de producteurs non citées dont le chef du ménage est membre telle que déclarée par le répondant.

**MEN210 : Est-ce qu’un autre membre de ménage est membre d’une organisation de producteurs ?**

Il s’agit ici de tout autre membre du ménage, en dehors du CM, dont on veut savoir s’il fait partie d’une organisation des producteurs ?

**Codes :** 1=Oui, principal dirigeant 2=Oui, simple membre 3=Non

**(Si non, aller à MEN211)**

On veut savoir si un autre membre de ménage est le principal dirigeant d’une organisation paysanne, notez le code 1 dans le bac de chiffrement. Ecrire dans le bac de chiffrement le code 2, si un autre membre de ménage est un simple membre d’une organisation paysanne. Par contre, le code 3, si un autre membre de ménage n’est pas membre d’une organisation paysanne et passez à la question **MEN211**.

**MEN210A : A quelles organisations appartiennent ces membres de ménage ?**

Codes :A=ONG**;** B=Association formelle**;**C=Association de fait**;**

D=Coopérative agropastorale**;** E=Fédération ; X=Autres

Cochez la case correspondant à chaque organisation dont un autre membre de ménage est membre.

**MEN210AX : Préciser ces autres organisations de producteurs**

Si la réponse à la question **MEN210A** est **« Autres** », complétez sur les pointillés les autres organisations de producteurs dont un autre membre du ménage est membre telle que déclarée par le répondant.

**MEN211 : Au moins un membre du ménage a-t-il reçu un appui quelconque (en nature, appui-conseil, financement) dans le domaine agropastoral au cours des 5 dernières années ?**

Codes : 1=Oui ; 2=Non **(si non, aller à MEN212)**

Selon la réponse du répondant, on veut savoir si au moins un membre du ménage a reçu un appui quelconque (en nature, appui-conseil, financement) dans le domaine agropastoral au cours des cinq dernières années.

si 1 dans le bac, cochez à MEN211A tous les bacs des organisations ayant fourni un appui/conseil aux membres. C’est important de poser la question à chaque membre ayant déclaré avoir reçu un appui/conseil des organisations des producteurs, de citer lui-même les différents types d’appui/conseil qu’il a reçus, et enfin de cocher chacun d’eux.

**MEN211A : De quelles organisations ces membres de ménage ont-ils reçu un appui/conseil ?**

Codes :A= Poste agricole**;** B= Centre zootechnique et vétérinaire/centre de pêche**;**

C= Projets et programmes gouvernementaux y compris les organismes et structures sous tutelle**;**

D= ONG et Associations locales**;** E= ONG internationales**;**

F= Collectivités Territoriales Décentralisées**;**G= Sénateurs/Députés**;**

H= Elites**;**I= Coopérative**;**J= Confession religieuse**;**X=Autres

Cochez la case correspondant à chaque organisation dont au moins un membre de ménage a reçu un appui quelconque dans le domaine agropastoral au cours des cinq dernières années.

**MEN211X : Préciser ces autres organisations**

Si la réponse à la question **MEN211A** est **« Autres** », complétez sur les pointillés les autres organisations dont au moins un membre de ménage a reçu un appui quelconque dans le domaine agropastoral au cours des cinq dernières années.

**MEN211B : Quels types d’appuis ont reçu ces membres de ménage ?**

**Codes :**A= Intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires) ;

B= Intrants en élevage (semences animales, médicaments et aliments) ;

C= Formation**;** D= Financement**;** E= Equipement/matériel ;

F= Infrastructure**;**X=Autres

Cochez la case correspondant à chaque type d’appui reçu par un membre de ménage.

**MEN211BX : Préciser ces autres appuis**

Si la case relative à la modalité X=Autres à préciser a été cochée à la question **MEN211B**, inscrivez sur les pointillés les autres types d’appuis reçu par un membre de ménage.

**ACTIVITES NON AGRICOLES DES MENAGES**

**MEN212 : Est-ce que des membres de ménage effectuent des activités non agricoles (agriculture, élevage et aquaculture exclus) ?**

Codes : 1=Oui ; 2=Non (si non, aller à MEN213)

Notez dans le bac approprié le code 1, si au moins un membre de ménage effectue des activités non agricoles (agriculture, élevage et aquaculture exclus). Dans le cas contraire, notez le code 2 correspondant à non et passez à la question **MEN213**.

**MEN212A : Quelles sont les différentes activités non agricoles effectuées par ces membres de ménage ?**

Codes :

|  |  |
| --- | --- |
| A= Sylviculture ; | M=Vente de matériels et équipements agricoles ; |
| B= Services agropastoraux /Activités d’appui à l’agriculture et activités consécutives à la récolte ; | |
| C=Chasse, piégeage et activités de services connexes ; | N=Vente de produits vétérinaires ; |
| D=Exploitation forestière/Production de charbon ; | O=Autres commerce de gros ou détail  ; |
| E=Transformation des produits agricoles (agro-industries)  ; | P=Réparation de véhicules/automobiles et de motocycles  ; |
| F=Transformation d’autres produits  ; | Q=Hôtellerie et restauration ; |
| G=Artisanat ; | R=Transport ; |
| H=Formation et encadrement ; | S=Administration publique/collectivité territoriale décentralisée ; |
| I=Vente engrais ; | T=Cueillette ; |
| J= Vente produits phytosanitaires ; | U=Profession libérale ; |
| K= Vente produits agricoles ; | X=Autres ; |
| L= Vente du matériel végétal/semence ; | W= Aucune ; |

Cochez la case correspondant à chacune des activités non agricoles pratiquées par les membres de ménage.

**MEN212AX : Préciser ces autres activités non agricoles**

Inscrivez sur les pointillés l’autre ou les autres activités non agricoles pratiquées par les membres de ménage.

**ACTIVITES AGRICOLES DES MENAGES**

**MEN213 : Quelles sont les différentes activités agricoles effectuées par ces membres de ménage ?**

Codes :

|  |  |
| --- | --- |
| A= Cultures vivrières (mais, sorgho, riz, haricot, patate douce, banane plantain) ; | F=Aquaculture (pisciculture, élevage de poisson, crustacé, mollusques, crevettes,….) ; |
| B= Cultures industrielles (café, cacao, huile de palme, hévéa …….) ; | G= Apiculture (élevage d’abeilles) ; |
| C= Cultures maraichères (piment, tomate, morelle, oseille…….) | H=Production forestière non ligneuse (champignon, chenilles, mfumbwa,….) ; |
| D= Cultures fruitières (agrumes, bananes douces, avocat, …….)  ; | I= Pêche; |
| E=Elevage  ; | X=Autres ; |

Cochez la case correspondant à chacune des activités agricoles pratiquées par les membres de ménage.

**MEN213X : Préciser ces autres activités agricoles**

Si la case relative à la modalité X=Autres à préciser a été cochée à la question, inscrivez sur les pointillés les autres activités agricoles pratiquées par les membres de ménage.

**Filtre : Si** au moins une modalité **A, B, C, D, E, F, G ou X** cochée à **MEN213**, alors continuer à **MEN214A**, sinon si I cochée alors aller à la section 5 (pêche), sinon aller à la fin du questionnaire

**MEN214A : Nombre de membres du ménage travaillant dans l’exploitation du ménage pour l’agriculture seulement**

**MEN214AT : Total**

Notez dans les bacs de chiffrement le nombre total de membres de ménage (main d’œuvre familiale) travaillant pour l’agriculture seulement. C’est le total de la main d’œuvre familiale de sexe masculin et celle du sexe féminin.

**MEN214AH : Homme**

Inscrivez dans les bacs de chiffrement relatifs à cette question, le nombre total d’hommes travaillant dans l’exploitation du ménage pour l’agriculture.

**MEN214AF : Femme**

Inscrivez dans les bacs de chiffrement relatifs à cette question, le nombre total de femmes travaillant dans l’exploitation du ménage pour l’agriculture.

**MEN214B : Nombre de membres du ménage travaillant dans l’exploitation du ménage pour l’élevage/aquaculture seulement**

**MEN214BT : Total**

Notez dans les bacs de chiffrement le nombre total de membres de ménage (main d’œuvre familiale) travaillant pour l’élevage/aquaculture seulement. C’est le total de la main d’œuvre familiale de sexe masculin et celle du sexe féminin.

**MEN214BH : Homme**

Inscrivez dans les bacs de chiffrement relatifs à cette question, le nombre total d’hommes travaillant dans l’exploitation du ménage pour l’élevage/aquaculture.

**MEN214BF : Femme**

Inscrivez dans les bacs de chiffrement relatifs à cette question, le nombre total de femmes travaillant dans l’exploitation du ménage pour l’élevage/aquaculture.

**MEN214C : Nombre de membres du ménage travaillant dans l’exploitation du ménage pour l’agriculture et élevage/aquaculture**

**MEN214CT : Total**

Notez dans les bacs de chiffrement le nombre total de membres de ménage (main d’œuvre familiale) travaillant pour l’agriculture et l’élevage/aquaculture. C’est le total de la main d’œuvre familiale de sexe masculin et celle du sexe féminin.

**MEN214CH : Homme**

Inscrivez dans les bacs de chiffrement relatifs à cette question, le nombre total d’hommes travaillant dans l’exploitation du ménage pour l’agriculture, l’élevage/aquaculture.

**MEN214CF : Femme**

Inscrivez dans les bacs de chiffrement relatifs à cette question, le nombre total d’hommes travaillant dans l’exploitation du ménage pour l’agriculture, l’élevage/aquaculture.

**MEN215 : Quel type de main d’œuvre utilise le ménage dans son exploitation ?**

Codes : A=Aide familiale B=Salariée C=Groupe d’entraide

W=Aucune X=Autre

Cochez dans la case correspondant à chaque type de la main d’œuvre utilisé par le ménage dans son exploitation.

**MEN215X** ; Autre à préciser

**MEN216 : Eprouvez-vous des difficultés à accéder à la main d’œuvre pour votre exploitation ?**

Codes : 1=Oui 2=Non

Si l’exploitation éprouve des difficultés à accéder à la main d’œuvre, reportez le code 1 dans le bac approprié. Si non le code 2.

**MEN217 : Quelle est la superficie totale de l’exploitation du ménage (y compris les jardins de case ainsi que toutes les cultures confondues, terres en jachère, les plans d’eau, forêts, terre d’élevage et de pâturage)**

En unité de mesure souhaitée (m² ou ha).

Cette question comprend deux rubriques à savoir :

* **MEN217A : Unité de mesure de la superficie.** Codes : 1=m2; 2=ha. Inscrivez, dans le bac approprié, le code correspondant à la modalité ciblée par le répondant en vue de renseigner la superficie.
* **MEN217B : superficie déclarée suivant l’unité retenue MEN217A.** Notez la superficie déclarée par le répondant dans les bacs appropriés.

**Exemple :** Si le CM ou un autre membre responsable vous dit qu’ils ont cultivé au total 200 m², vous allez déposer dans le bac à MEN217A, le code 1 qui représente l’unité de mesure (m²) vous communiquée par votre interlocuteur et transcrire la superficie( 200) dans les cases à MEN217B

**MEN218 : Combien de champs ou de sites d’élevage dispose le ménage ?**

Pour connaître le nombre total des champs ou sites d’élevage du ménage, cela demande d’additionner les champs ou sites d’élevage de chaque actif agricole du ménage qui effectue des activités agricoles et/ou d’élevage, les transcrire dans les bacs.

Ecrivez dans les bacs de chiffrement le nombre de champ ou des sites d’élevage dont dispose le ménage.

**MEN219 : Quels sont les différents sites de production de ménage**

Le tableau correspondant à cette question est constitué de 9 colonnes.

**MEN219A : Noms usuels des champs ou sites**

Ecrire les noms usuels des champs ou sites.

**MEN219BX : Type**

Codes : 1 = Champ 2=Site

Inscrivez dans le bac de chiffrement le code 1 s’il s’agit d’un champ, et 2 quand c’est un site d’élevage ;

**MEN219B : Ce champ ou site d’élevage est situé dans quel secteur ?**

(Renseigner le code de secteur 990 si à l’extérieur)

Notez dans les bacs appropriés le code de secteur où se trouve le champ ou site en question. Inscrire 990 si le champ ou site de production est à l’étranger.

**MEN219C : Pour quelles activités utilisez-vous ce champ/site ?**

Codes:A=Cultures vivrières ; B=Cultures industrielles ; C=Cultures maraichères ; D=Cultures fruitières ; E=Elevage ; E=Aquaculture

Cochez les cases des activités pratiquées dans ce champ/site.

**MEN219D : Quelle est la superficie des terres de ce champ/site exploité par le ménage ?**

Cette question comprend deux rubriques à savoir :

* **MEN219DA : Unité de mesure de la superficie.** Codes : 1=m2; 2=ha. Inscrivez, dans le bac approprié, le code correspondant à la modalité ciblée par le répondant en vue de renseigner la superficie.
* **MEN219DB : superficie déclarée suivant l’unité retenue MEN219A.** Notez la superficie déclarée par le répondant dans les bacs appropriés.

**MEN219E : Quel est le principal mode de faire valoir des terres de ce champ/site du ménage ?**

1= Concession ; 2= Attribution coutumière ; 3=Fermage ; 4=Métayage ; 5=Squatter

6=Autre à préciser 7=NSP

Sept modalités sont prévues dans la réponse à cette question, notez le code correspondant à la réponse du répondant dans le bac prévu à cet effet.

**MEN219F : Quel est le principal mode d’acquisition des terres de ce champ/site exploité par le ménage ?**

Codes : 1=Achat ; 2=Métayage ; 3=Location ; 4=Héritage ;5=Gage ; 6=Don ; 7=Bail ;

8=Attribution par l’autorité traditionnelle/organisme/administration

Parmi les huit modalités proposées, retenez une seule qui correspond à la réponse de recensé, portez son code dans le bac de chiffrement.

**MEN219G : Qui gère ce champ/Site élevage ?**

Codes ; 1=Le CM ; 2= Le/la conjoint(e) du CM ; 3=Fils/fille du CM ; 4=Autre membre du ménage

5=Autre personne employée/régisseur ; 6=Métayer

On cherche à savoir la personne qui gère ce champ/site. Selon la réponse du répondant, reportez le code approprié dans le bac de chiffrement.

**MEN219H : Sexe du gérant du champ/site d’élevage**

Codes : 1=Homme 2=Femme

Inscrivez dans le bac de chiffrement le code en rapport avec le sexe du gérant du champ/site d’élevage. Reportez dans le bac, le code 1 s’il s’agit du gérant du sexe masculin ou 2 s’il est du sexe féminin.

**MEN220**

**MEN220A : Dans quelle activité cochée au MEN213 investissez-vous le plus ?**

Parmi les activités agricoles pratiquées par le ménage (cochée au **MEN213**) laquelle le ménage investi le plus et inscrivez son code dans le bac de chiffrement prévu à cet effet.

**MEN220B : Dans quelle activité cochée au MEN213 tirez-vous le plus grand revenu?**

Parmi les activités agricoles pratiquées par le ménage (cochée au **MEN213**) laquelle le ménage tire le plus revenu et inscrivez son code dans le bac de chiffrement approprié.

Filtre : **Si la modalité A, B, C ou D est cochée à MEN213, continuez à la section 3, sinon aller à la section 4**

**II.3. SECTION 3 : AGRICULTURE DU MÉNAGE**

(La période de référence pour cette section est la dernière campagne agricole, de juillet 2018 à juin 2019)

**MEN301 : Quelle est la superficie totale de l’exploitation utilisée par le ménage lors de la dernière campagne agricole (y compris les jardins de case ainsi que toutes les cultures confondues) ?**

La superficie totale de l’exploitation utilisée par le ménage lors de la dernière campagne agricole (y compris les jardins de case ainsi que toutes les cultures confondues). La superficie dont question ici n’est que celle des champs cultivés exclusivement pendant la dernière campagne agricole c’est-à-dire la période allant de juillet 2018 à juin 2019. Le reste de l’exploitation du ménage qui n’a pas été utilisé au cours de ladite campagne n’est pas concerné.

Cette question comprend deux rubriques, à savoir :

* **MEN301A. : Unité de mesure de la superficie.** Codes : 1=m2; 2=ha. Inscrivez, dans le bac approprié, le code correspondant à la modalité ciblée par le répondant en vue de renseigner la superficie.
* **MEN301B. : superficie totale suivant l’unité retenue à MEN301A.** Notez la superficie déclarée par le répondant dans les bacs appropriés.

**MEN302 : Possession et nombre de jardins de case.**

* **MEN302A. : Avez-vous un jardin de case?**

Codes: 1=Oui; 2=Non

Si la réponse du répondant est oui, enregistrez le code 1 dans le bac de chiffrement, si non le code 2 et sautez **MEN302B** et **MEN303**.

* **MEN302B Si oui combien de jardin de cases ? (renseigner MEN302B)** Inscrivez, dans le bac approprié, le code correspondant à la modalité ciblée par le répondant en vue de renseigner la superficie

**MEN303 : Quelles est la superficie de ce jardin de case (en m2)?**

Demandez la superficie du jardin de case **(en m2) et r**eporetez- la dans les bacs reservés à cet effet.

**Exemple** : Si le CM vous dit que son jardin de case est de 10 ares, vous devez d’abord transformer ce chiffre donné (d’are en m²) avant de l’écrire.

**MEN304 : Quelle est la principale culture pratiquée par le ménage ? (Voir nomenclature des cultures)**

La question sera posée au CM ou à un autre membre de vous dire la principale culture pratiquée par le ménage. A l’aide de la nomenclature des cultures, transcrivez le code de celle-ci dans les bacs. S’il arrivait que le ménage ne soit pas capable de vous donner la culture principale mais vous en donne deux voire plus de deux, demandez que l’on vous dise laquelle de toutes occupe la plus grande superficie. Si la difficulté persiste, c’est-à- dire une superficie identique, la principale sera celle qui rapporte plus de revenu au ménage. Une liste des cultures vivrières est proposée et deux questions sont posées au sujet de ces cultures

**MEN305 : Quelles sont les différentes cultures vivrières que vous pratiquez dans vos champs ?**

**Quel est l’objectif principal de la production agricole de votre exploitation pour chaque culture vivrière pratiquée ?**

**Codes :** 1= Autoconsommation seulement 2= Principalement l’autoconsommation et un peu de vente 3= Principalement la vente et un peu d’autoconsommation 4=Vente seulement

Liste des cultures vivrières :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| A= Manioc |\_\_|  B= Mais |\_\_|  C= Millets |\_\_|  D= Sorgho |\_\_|  E= Patate douce |\_\_|  F=Pomme de terre |\_\_| | G= Riz|\_\_|  H=Haricot |\_\_|  I=Taro |\_\_|  J=Niébé|\_\_|  K=Soja|\_\_|  L=Courge|\_\_| | M= Arachide|\_\_|  N= Ignames) |\_\_|  O= Voandzou|\_\_|  P= Bananier plantain |\_\_|  R=Bananier (Bisaminyu)|\_\_|  S=Blé |\_\_| | X= Sésame |\_\_|  W=Autres |

Cochez la case correspondant à chaque culture vivrière pratiquée par le ménage, et enregistrez le code correspondant à la modalité de son objectif principal dans le bac en regard.

**MEN305 X : Préciser ces autres cultures vivrières**

Si la case correspondant à la modalité W (Autres à préciser) est cochée à **MEN305,** inscrivez chaque culture vivrière pratiquée par le ménage et non prescrite sur la liste des cultures vivrières ci-dessus, chacune avec le code de son objectif principal.

**MEN306 : Quelles sont les différentes cultures industrielles que vous pratiquez dans vos champs ?**

Quel est l’objectif principal de la production agricole de votre exploitation pour chaque culture industrielle pratiquée ?

Codes : 1= Autoconsommation seulement 2= Principalement l’autoconsommation et un peu de vente 3= Principalement la vente et un peu d’autoconsommation 4=Vente seulement

Liste des cultures industrielles:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A=caféier |\_\_|  B=cacaoyer |\_\_|  C= Hévéa |\_\_|  D=Cotonnier |\_\_|  E= Canne à sucre|\_\_| | F=Théier |\_\_|  G=Cocotiers |\_\_|  H=Palmier à huile |\_\_|  I=Tabac |\_\_|  J=Quinquina |\_\_| | K= Pyrèthre |\_\_|  L=Papayer |\_\_|  X=Autres |\_\_| |

Cochez la case correspondant à chaque culture industrielle pratiquée par le ménage, et enregistrez le code correspondant à la modalité de son objectif principal dans le bac en regard.

**MEN306 X : Préciser ces autres cultures industrielles**

Si la case correspondant à la modalité X (Autres à préciser) est cochée à **MEN306,** inscrivez chaque culture industrielle pratiquée par le ménage et non prescrite sur la liste des cultures industrielles ci-dessus, chacune avec le code de son objectif principal.

**MEN307 : Quelles sont les différentes cultures maraîchères que vous pratiquez dans vos champs ?**

Quel est l’objectif principal de la production agricole de votre exploitation pour chaque culture de légume et melon pratiquée ?

Codes : 1= Autoconsommation seulement 2= Principalement l’autoconsommation et un peu de vente 3= Principalement la vente et un peu d’autoconsommation 4=Vente seulement

Liste des cultures maraichères:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A= Amarante (bitekuteku) |\_\_|  B= Epinard |\_\_|  C=Morelle (Bilolo) |\_\_|  D= Feuille de manioc |\_\_|  E=Matembele|\_\_|  F=Céleri |\_\_|  G=Poireau |\_\_|  H=Oignon |\_\_|  I=Tomate|\_\_|  J=DongoDongo|\_\_| | K=Oseille |\_\_|  L=Chou pommé |\_\_|  M= Chou de Chine |\_\_|  N=Concombre |\_\_|  O=Aubergines |\_\_|  P= Poivrons |\_\_|  Q=Piment|\_\_|  R=Carotte |\_\_|  S=Ail |\_\_|  T= Pasteque |\_\_| | U=Haricot vert |\_\_|  V=Champignon |\_\_|  W=Melon |\_\_|  Y=Courgette |\_\_|  X=Autres cultures maraichères |

Cochez la case correspondant à chaque culture maraichère pratiquée par le ménage, et enregistrez le code correspondant à la modalité de son objectif principal dans le bac en regard.

**MEN307 X : Préciser ces autres cultures maraîchères**

Si la case correspondant à la modalité X (Autres à préciser) est cochée à **MEN307,** inscrivez chaque culture maraichère pratiquée par le ménage et non prescrite sur la liste des cultures maraîchères ci-dessus, chacune avec le code de son objectif principal.

**MEN308 : Quelles sont les cultures de fruits pratiquées par le ménage sur l’exploitation?**

Quel est l’objectif principal de la production agricole de votre exploitation pour chaque culture de fruit pratiquée ?

Codes : 1= Autoconsommation seulement 2= Principalement l’autoconsommation et un peu de vente 3= Principalement la vente et un peu d’autoconsommation 4=Vente seulement

Liste des cultures de fruits:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A=Avocatiers |\_\_|  B=Bananiers doux |\_\_|  C=Bananiers plantains |\_\_|  D=Maracuja |\_\_|  E=Manguiers |\_\_|  F=Goyavier |\_\_|  G=Corossoliers |\_\_| | H=Papayers|\_\_|  I= Ananas|\_\_|  J=Pamplemoussiers|\_\_|  K=Citronniers |\_\_|  L=Orangers |\_\_|  M=Mandariniers |\_\_|  N=Raisiniers|\_\_| | O=Pommier |\_\_|  P=Safoutier|\_\_|  Q=Prunier |\_\_|  R=Cajou |\_\_|  S= Cocotier |\_\_|  T= Jacquier |\_\_|  U=Carambole |\_\_|  X=Autres |

Cochez la case correspondant à chaque culture de fruit pratiquée par le ménage, et enregistrez le code correspondant à la modalité de son objectif principal dans le bac en regard.

**MEN308 X : Préciser ces autres cultures de fruits**

Si la case correspondant à la modalité X (Autres à préciser) est cochée à **MEN308,** inscrivez chaque culture de fruit pratiquée par le ménage et non prescrite sur la liste des cultures de fruits ci-dessus, chacune avec le code de son objectif principal.

**Prolifération végétale**

**MEN309 : Pratiquez-vous la production de semences dans votre ménage ?**

Codes : 1=Oui ; 2=Non

Si la réponse du répondant est oui, enregistrez le code 1 dans le bac de chiffrement, si non le code 2 et passez à la question **MEN311**

**MEN310 : Quelles sont les cultures pour lesquelles le ménage produit les plants y compris les boutures, drageons, ou fait de la pépinière?**

**Liste des cultures :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A= Cacaoyer  B= Caféier  C= Hévéa | D= Palmier à huile  E= Bananier  F= Agrumes | G= Maraîcher  H= Manioc  X= Autres (à préciser) |

Cochez la case correspondant à chaque culture pour laquelle le ménage produit les plants y compris les boutures, drageons, ou fait la pépinière.

**MEN310X :Préciser ces autres cultures**

Si la case correspondant à la modalité I (Autres à préciser) est coché à **MEN310,** inscrivez les cultures pratiquées par le ménage et non prescrites sur la liste des cultures ci-dessus pour laquelle le ménage produit les plants y compris les boutures, drageons, ou fait la pépinière.

**MEN311 :Pratiquez-vous l’irrigation dans votre exploitation ?**

Codes : 1=Oui ; 2=Non

Si la réponse du répondant est oui, enregistrez le code 1 dans le bac de chiffrement, si non notez le code 2 et passez à la question **MEN312**

**MEN311A : Quels sont les types d’irrigation que vous pratiquez ?**

Types d’irrigation :

|  |  |
| --- | --- |
| A=Surface/gravité  B=Aspersion | C=Localisé (goutte à goutte)  D=Manuel avec motopompe  E=Manuel avec d’autres équipements |

Cochez la case correspondant à chaque type d’irrigation pratiquée par le ménage.

**MEN311B : Quelles sont les sources d’eaux utilisées pour l’irrigation ?**

Sources d’eaux utilisées pour l’irrigation :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A=Cours d’eau/étang  B=Barrage d’eau/réservoir | C=Puits  D=Eaux usées | E=Forage F= Lac  X=Autre |

Cochez la case correspondant à chaque source d’eau utilisée pour l’irrigation par le ménage.

**MEN311B X : Préciser ces autres sources d’eau d’irrigation**

Si la case correspondant à la modalité X (Autre) est cochée à **MEN311B,** inscrivez les sources d’eaux utilisées pour l’irrigationpar le ménage et non prescrites sur la liste ci-dessus.

**MEN312 :Avez-vous utilisé les semences améliorées dans votre exploitation lors de la dernière campagne agricole ?**

Codes : 1=Oui ; 2=Non

Si la réponse du répondant est oui, indiquez le code 1 dans le bac, si sa réponse est négative enregistrez le code 2 dans le bac.

**MEN313 :Quels types de produits phytosanitaires utilise-t-on dans l’exploitation agricole du ménage ?**

Types de produits phytosanitaires :

|  |  |
| --- | --- |
| A=Herbicides  B=Insecticides  C=Fongicides | D=Nématicide  E=Rodonticide  X=Autres pesticides  W=Aucun |

Cochez la case correspondant à chaque type de produit phytosanitaire utilisé dans l’exploitation agricole du ménage. Si le ménage n’a utilisé aucun produit phytosanitaire, cochez uniquement la case correspondant à W=Aucun.

**MEN313X : Autres pesticides à préciser**

**MEN314 : Quels types de fertilisants (engrais,…) utilise-t-on dans le ménage?**

Types de fertilisants (engrais,…) :

A= Chimique B= Organique W= Aucun

Cochez la case correspondant à chaque type de fertilisant (engrais,…)  utilisé dans l’exploitation agricole. Si le ménage n’a utilisé aucun fertilisant (engrais,…), cochez uniquement la case correspondant à W=Aucun.

**MEN315 : Quels types de mécanisation agricole (Nom) pratique-t-il ?**

Types de mécanisation agricole:

A=Charrue (Traction animale) B=Tracteur W= Aucun

Cochez la case correspondant à chaque type de mécanisation agricole utilisé dans l’exploitation agricole. Si le ménage n’a utilisé aucun type de mécanisation agricole ci-dessus, cochez uniquement la case correspondant à W=Aucun.

**MEN316 : Transformez- vous tout ou une partie de votre production agricole ? Si oui, préciser l’objectif principal de la transformation ?**

Codes : 1=Oui, pour l’autoconsommation 2=Oui, pour la vente 3= Non

Si le ménage transforme une partie ou la totalité de sa production agricole, enregistrez le code 1 dans le bac si l’objectif principal de la transformation est l’autoconsommation, si l’objectif de la transformation est la vente, inscrivez le code 2 dans le bac. Par contre, si le ménage ne transforme pas sa production agricole, notez le code 3.

**MEN317 : Avez-vous perdu tout ou une partie de vos récoltes lors de la dernière campagne agricole ?**

Codes : 1=Oui ; 2=Non

Demandez au répondant si le ménage a perdu tout ou une partie de récolte lors de la dernière campagne agricole, si oui, enregistrez le code 1 dans le bac ; si non le code 2.

Filtre : Si la modalité E cochée à MEN313, continuer à la section 4, sinon aller à la section 5

**II.4. SECTION 4 : ÉLEVAGE**

Le but recherché dans la section est de repérer les espèces animales élevées par le ménage ainsi que l’objectif principal de chacune des espèces dans l’exploitation. Pour cela, une liste des objectifs codifiés est proposée avec une autre liste des espèces animales encadrées chacune par deux bacs à droite et à gauche.

**MEN401 : Quelles sont les espèces élevées par le ménage ?**

Quel est l’objectif principal de chaque espèce élevée dans votre exploitation ?

**Codes :** 1= Autoconsommation seulement 2=Principalement l’autoconsommation et un peu de vente 3= Principalement la vente et un peu d’autoconsommation 4=Vente seulement

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A=Bovins|\_\_|  B=Ovins|\_\_|  C=Caprins|\_\_|  D=Porcins|\_\_| | E=lapins |\_\_|  F=Cobayes |\_\_|  G= Apiculture |\_\_|  j= Volaille traditionnelle |\_\_| | k= Volaille moderne |\_\_|  l= Espèces non conventionnelles |\_\_| |

Dans le bac d’à gauche de l’espèce, cochez si l’espèce est élevée dans l’exploitation et dans le bac d’à droite, mettez le code de son objectif principal dans le ménage.

**MEN402 : Le ménage produit-t-il du lait (Bovin)?**

Codes : 1=Oui ; 2=Non

En rapport avec la réponse du Répondant, l’agent recenseur placera 1 dans le bac si le ménage produit le lait et 2 s’il n’en produit pas.

**MEN403 : Le ménage pratique-t-il l’embouche bovine ?**

Codes : 1=Oui ; 2=Non

Enregistrez le code correspondant à la réponse du répondant

**MEN404 : Quel est le nombre total actuel de tête ainsi que le total des femelles de têtes élevées par espèces ?**

**Gros bétails, petits ruminants, porcins,**

Cette question est posée indistinctement au groupe auquel appartient l’animal. Or il y a 3 groupes d’animaux, qui sont : le groupe des Gros bétails, petits ruminants et porcins ; le groupe Aviculture traditionnelle et le groupe Animaux d’élevage non conventionnel. Pour le groupe des gros bétails : MEN404A-MEN404D, Demandez le nombre total de têtes élevées par espèce. Enregistrez pour chaque espèce le total de têtes dans les cases de chiffrement appropriés, ensuite, posez la question à l’enquêté de vous dire combien de femelles dans le total par espèce. Déposez alors le nombre de femelles dans les cases en regard de l’espèce concernée.

S’agissant des autres groupes, posez la même question de nombre de têtes, en citant espèce par espèce, et enregistrez la réponse en regard de l’espèce :MEN404E-MEN404K , et puis MEN404L-MEN404X.

**Exemple** : Quel est l’effectif de poulets traditionnels que le ménage élève ?

**Rép** : = 20 ; transcrivez alors 20 dans les bacs à MEN404F. |\_0\_|\_0\_|\_0\_|\_2\_|\_0\_

|  |  |
| --- | --- |
| MEN 404A : Bovins | T : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| |
|  | F : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| |
|  |  |
| MEN 404B : Ovins | T : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| |
|  | F : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| |
|  |  |
| MEN 404C : Caprins | T : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| |
|  | F : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| |
|  |  |
| MEN 404D : Porcins T | T : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| |
|  | F : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| |

Pour chaque espèce précitée**,** enregistrez dans les bacs T correspondant le nombre total de gros bétails, petits ruminants et porcins, déclarés par le répondant ; et dans les bacs F correspondant le nombre de ces espèces femelles déclarées par le répondant.

**Aviculture traditionnelle**

**MEN404E : Poulets améliorés en élevage traditionnel (poulet moderne élevé en traditionnel, pantalonné,…)**

**MEN404F : Poulets traditionnels**

**MEN404G : Canards**

**MEN404H : Oies**

**MEN404I : Pintades**

**MEN404J : Dindes traditionnels**

**MEN404K : Autres volailles traditionnelles**

Questions MEN404F à MEN404J, transcrire dans les bacs de chiffrement l’effectif des bêtes de l’aviculture traditionnelle de chaque espèce correspondante

**Animaux d’élevage non conventionnel**

**MEN404L : Perroquets**

**MEN404M : Cailles**

**MEN404N : Cobayes**

**MEN404O : Lapin**

**MEN404P : Pigeons**

**MEN404S : Grenouilles**

**MEN404X : Autres espèces d’animaux non conventionnels**

Questions MEN404L à MEN404S, transcrire dans les bacs de chiffrement l’effectif des têtes des animaux d’élevage non conventionnel.

Les questions allant de MEN405 à MEN411 ne seront administrées qu’aux ménages pratiquant l’élevage moderne et pour lesquelles l’enquêteur a coché la case k à MEN401

**MEN405 : Quelles sont les spéculations de volaille moderne élevées?**

**Codes :**  A=Poulet de chair B=Poule pondeuse C=Elevage de dindes

Cochez la case pour laquelle le ménage élève la spéculation de volaille

**MEN406 : Quel est l’effectif de pondeuses présentes lors du passage ?**

En rapport avec la réponse du répondant, l’agent recenseur inscrira l’effectif de pondeuse dans les bacs de chiffrement

**MEN407 : Quel est le nombre d’œufs produits au cours des 12 derniers mois? (en millier d’unités)**

Inscrire le nombre d’œufs produits par le ménage au cours des 12 derniers mois dans les bacs de chiffrement.

**Exemple :** si le répondant vous dit que son exploitation a produit 1000000 d’œufs les douze derniers mois, écrivez dans les cases concernées : 1000.

**MEN408 : Quelle est la superficie de l’exploitation du ménage destinée à l’élevage ?**

On cherche à savoir, de la superficie totale de l’exploitation du ménage, la part réservée exclusivement à l’élevage. Posez cette question au CM ou à son délégué et reporter la réponse à l’endroit indiqué. Toutefois, avant de transcrire la réponse à B, veuillez indiquer à A l’unité de mesure dans laquelle vous allez mettre la réponse càd en m² ou en ha.

**Exemple :**

a) si votre interlocuteur du ménage vous dit que leur exploitation mesure 2 ha et 1,2 ha sont destinés à l’élevage, écrivez 2 dans le bac à A, ensuite allez à B mettre 1,2 dans les bacs.

A :Unité :1=m² 2=ha |\_2\_ : Superficie : |\_0\_|\_1\_|.|2|\_\_

b) si par contre, il dit que leur exploitation mesure 1000 m² et 800 m² reviennent à l’élevage, commencez par mettre 1 à A et écrivez maintenant 800 à B.

A :Unité :1=m² 2=ha |\_11\_

B : Superficie : |\_0\_|\_8\_|\_0\_|\_0\_|\_\_

**MEN409 : Quelles sont les techniques modernes d’élevage pratiquées par le ménage ?**

On a donné les différentes techniques d’élevage modernes que le ménage peut avoir utilisées dans son exploitation

|  |
| --- |
| A=Culture et conservation de fourrage B= Amélioration génétique  C= Complémentation alimentaire W=Aucune  Posez la question à l’interviewé de dire laquelle ou lesquelles de ces techniques modernes d’élevage pratiquées par le ménage et cochez la(les). |

**MEN410 : Le ménage utilise-t-il des produits vétérinaires pour son exploitation d’élevage ?**

|  |
| --- |
| A=Vaccins B=Médicaments C=Insecticides  W=Aucun |

Cochez chaque case relative aux produits vétérinaires utilisés par le ménage pour son exploitation

**MEN411 : Le ménage transforme- t-il tout ou une partie de sa production d’élevage ? Si oui, préciser l’objectif de la transformation ?**

|  |
| --- |
| 1Codes : 1=Oui pour l’autoconsommation 2=Oui pour la vente 3= Non |

Si oui, préciser l’objectif de la consommation en posant soit 1, soit 2 dans la case, en fonction de la réponse du répondant.

**Notez bien**: Si G cochée à MEN401 ? Continuer à MEN412, sinon aller à la section 4. Dans tous les cas, avant de poser la question MEN401, consulter d’abord le filtre.

**APICULTURE**

**MEN412 : Quels types d’apiculture le ménage pratique-t-il dans cette exploitation ?**

Demandez à l’enquêté de dire lequel des deux types d’apiculture, traditionnel et moderne, le ménage utilise-t-il dans l’exploitation? Marquez la réponse du répondant.

|  |
| --- |
| A=Traditionnel B=Moderne |

**MEN413 : Quel est le nombre total de ruches posées par le ménage ?**

Demandez le nombre par type, tenant compte des modalités cochées à MEN412 et transcrivez le à l’endroit approprié.

**Exemple :**a) si modalités A ou B cochées à MEN412, on doit voir le total, soit de A ou de B, inscrit en A ou en B :

b) si les deux types pratiqués, c’est-à-dire traditionnel et moderne, les deux totaux doivent se retrouver dans les deux cases.

A : Traditionnelles :

B : Modernes :

**MEN414 : Quel est le nombre moyen de ruches colonisées parmi celles posées par le ménage ?**

A : Traditionnelles

B : Modernes

Rapporter dans le bac (A) l’effectif de ruches traditionnelles et dans le bac (B) l’effectif de ruches modernes colonisées par les abeilles.

**MEN415 : Quel est le nombre de cycle de production par an ?**

Inscrire dans la case le nombre de cycle de production par an

**MEN416.Produisez-vous (Nom du produit) dans l’exploitation du ménage ?**

Codes : 1=Oui  2=Non

Miel :

Propolis :

Gelée royale :

Cire :

Pour chacun des quatre produits précités, enregistrez le code 1 si la réponse du Répondant est oui sinon mettre 2

**MEN417 : Quel est l’objectif principal de la production apicole du ménage?**

La liste des objectifs énumérés en bas permettra à l’enquêté de déterminer le principal.

|  |
| --- |
| 1= Autoconsommation seulement 2= Principalement l’autoconsommation et un peu de vente 3= Principalement la vente et un peu d’autoconsommation  4=Vente seulement |

Cochez la modalité de l’objectif cerné comme principal par le répondant. Souvenez-vous de ce que nous avons déjà dit sur la détermination du principal objectif.

**MEN418 : Le ménage transforme-t-il tout ou une partie de sa production apicole? Si oui, préciser l’objectif de la transformation ?**

|  |
| --- |
| La réponse du répondant sera oui ou non. Si oui, demandez pour quel objectif de transformation? Si consommation, inscrire 1 dans la case, si vente, inscrire 2. Sinon, 3 dans la case.  1= Non 2= Oui pour l’autoconsommation 3= Oui pour la vente 4=Oui consommation et vente |

**N.B :** Veuillez vérifier si une modalité F est cochée à MEN413 ?

Si oui, continuez à la section 5, sinon, allez à la section 6

**II.5. SECTION 5 : AQUACULTURE DU MÉNAGE**

**MEN501 : Quelles sont les espèces aquacoles élèvées par le ménage?**

**Espèces aquacoles:**

A=Tilapia B=Carpe C=Clarias (Silure)

X=Autres espèces aquacoles

Cochez la case correspondant à chaqueespèceélevée par le ménage. Si le répondant dit que le ménage pratique aussi l’élevage des espèces aquacoles autres que les trois précitées, cochez la case correspondant à la modalité X= Autres espèces aquacoles.

**MEN501X : Quelles sont les autres espèces aquacoles élevées?**

Si la case correspondant à la modalité X (Autres espèces aquacoles) est cochée à **MEN501,** inscrivez sur les pointillés les espèces aquacoles autres que les trois précitées.

**MEN502: Quels sont les types d’installation pour l’aquaculture dans cette exploitation ?**

**Types d’installation pour l’aquaculture:**

A=Etang B=Bac (hors sol) C=Cage

X=Autres

Indiquez en cochant une ou plusieurs installations que le répondant vous dit utilisées par le ménage.

**MEN502X :** Préciser autres types d’installation pour l’aquaculture dans cette exploitation.

**MEN503 :** Quel est le nombre d’installations aquacoles du ménage pour chaque type ?

Posez cette question au CM et indiquez le nombre pour chaque type dans les bacs.

A=Etang B=Bac (hors sol) C=Cage

X=Autres

**MEN504 : Le ménage produit t-il les alevins ?**

Codes : 1=Oui ; 2=Non

Si la réponse du répondant est oui, enregistrez le code 1 dans le bac de chiffrement, si non le code 2.

**MEN506 : Quel est l’objectif principal de la production aquacole du ménage?**

Codes : 1= Autoconsommation seulement 2= Principalement l’autoconsommation et un peu de vente 3= Principalement la vente et un peu d’autoconsommation 4=Vente seulement

Enregistrez le code correspondant à la réponse du répondant dans le bac réservé à cet effet.

**MEN507 : Le ménage transforme t-il tout ou une partie de sa production aquacole? Si oui, préciser l’objectif de la transformation ?**

Il est encore question ici de transformation de tout ou partie de la production du ménage. La démarche reste identique qu’à MEN418. Indiquez dans le bac le chiffre de la modalité indiquée par le CM.

Codes : 1=Oui pour l’autoconsommation 2=Oui pour la vente 3= Non

Enregistrez le code correspondant à la réponse du répondant dans le bac réservé à cet effet.

**Filtre : Si la modalité I est cochée à MEN213, continuer à la section 6, sinon aller à la section 7.**

**II.6. SECTION 6 : PÊCHE DANS LE MÉNAGE**

**MEN601 : Quel est le principal plan d’eau de pêche du ménage?**

Codes : 1= Pêche en Mer 2=Pêche en eau continentale 3= Peche en Lac

En se référant aux modalités ci-dessus, enregistrez le code correspondant à la réponse du répondant dans le bac réservé à cet effet.

**MEN602 : Quel est le type d’embarcation que le menage utilise t-il pour la pêche ?**

Codes : 1= Pirogue motorisée 2=Pirogue non motorisée 3=Aucune

En se référant aux modalités ci-dessus, enregistrez le code correspondant à la réponse du répondant dans le bac réservé à cet effet.

**MEN603 : Quels sont les types d’engins/équipements de pêche utilisés par le ménage**

Types types d’engins/équipements de pêche:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A=Filet maillant de fond  B=Filet maillant de surface  C=Filets à l’étalage  D=Filet Mousgoum  E=Sennes de plage | F=Sennes tournante  G=Chaluts  H=Palangre et ligne à main  I=Pistolets  J=Nasse à crevette  K= Filet à Crevette | L=Eperviers  M=Epuisettes  N=Paniers  O=Piège  X=Autres engins de pêche à préciser |

Cochez la case correspondant à chaque type d’engin/équipement de pêche utilisé utilisé par le ménage.

**MEN603X :** Préciser autres types d’engins/équipements de pêche utilisés par le ménage

**MEN604 :** Quel est l’objectif principal de la production de pêche du ménage?

Codes : 1= Autoconsommation seulement 2= Principalement l’autoconsommation et un peu de vente 3= Principalement la vente et un peu d’autoconsommation

4=Vente seulement

En se référant aux modalités ci-dessus, enregistrez le code correspondant à la réponse du répondant dans le bac réservé à cet effet.

**MEN605 : Le ménage transforme t-il tout ou une partie de sa production de pêche? Si oui, préciser l’objectif de la transformation ?**

Comme pour les autres produits ci – haut traités, on veut savoir également pour le cas de la pêche, si le ménage transforme toute sa production ou une partie seulement et de préciser l’objectif de la transformation, en cas de oui.

Codes : 1=Oui pour l’autoconsommation 2=Oui pour la vente 3= Non Si non aller à MEN701

En se référant aux modalités ci-dessus, enregistrez le code correspondant à la réponse du répondant dans le bac réservé à cet effet. **S**i la réponse du répondant est négative, passez à la question **MEN701.**

**MEN606 : Quelles techniques de transformation des produits de la pêche le ménage utilise-t-il principalement ?**

**Codes :** 1= Fumage 2= Séchage 3=salage X=Autre

Si le ménage pratique principalement le fumage, enregistrez le code 1 ; Si c’est le séchage qui est principalement pratiqué, enregistrez le code 2, Si c’est le salage qui est principalement pratiqué, enregistrez le code 3 Et si ce n’est ni l’un et ni l’autre, enregistrez le code X.

**MEN606X : Préciser les autres techniques de transformation**

Si le code 7 correspondant à modalité autre estenregistrez au **MEN606,** demandez au répondant de préciser les autres techniques de transformation utilisées par le ménage et inscrivez-les sur les pointillés.

**II.7. SECTION 7 : RESSOURCES MATERIELLES, INFRASTRUCTURES ET ANIMAUX DE COMPAGNIE**

**MEN701 : Quels matériels ou équipements agropastorales/aquacoles/pêche utilisez-vous dans le ménage ?**(cochez les cases)

Matériels ou équipements agropastorales/aquacoles/pêche :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A. Attelages (Charrettes, Charrue, etc.)  B. Balance-bascule  C Batteries de ponte  D. Incubateurs  E. Décortiqueuses  F. Egraineuse  G. Fermenteurs  H. Groupes électrogènes  I. Kit d’écloserie  J. Kit d’insémination  K. Kit d’extraction du miel  L. Kit d’analyse d’eau | M. Mélangeurs/Broyeurs  N. Moissonneuses/Batteuses  O. Motoculteurs  P. Motopompes  Q. Séchoirs améliorés  R. Semoirs modernes  S. Autre kit vétérinaire (seringue, pince de castration, etc.)  T. Tracteurs  U. Trayeuse  V. Table de tri / calibreuse  a. Tronçonneuses | b. Véhicules  c. Abreuvoirs automatiques  d. Mangeoires  e. Pulvérisateurs  f. Fumoir  g. Aerateur  h. Granuleuse  i. Atomiseur  j. Pressoir  k. Réfrigérateur/congélateur  X=Autres  W=Aucune |

Une liste des noms des matériels pré-imprimés est donnée, l’on vous demande de cocher les cases correspondant aux noms des matériels que l’enquêté(e) déclare utiliser. Cependant, il vous est conseillé de veiller à ce que les matériels cochés puissent correspondre aux activités que le ménage pratique.

**Exemple** : Il serait incorrect voire incompréhensible qu’un ménage ayant déclaré ne pratiquer que la pêché puisse dire avoir utilisé les matériels suivants : égraineuse, décortiqueuse, attelage, batterie de ponte etc…

Par cette question, on cherche à connaitre les matériels ou équipements agropastorales/aquacoles/pêche utilisés dans le ménage. Lisez successivement au répondant le nom de chaque matériel ou équipements agropastorales/aquacoles/pêche et demandez, si oui ou non, celui-ci est utilisé par le ménage et, cochez la case correspondant à celui qui est utilisé par le ménage. Si aucun matériel ou équipement agropastorale/aquacole/pêche n’est pas utilisé par le ménage, cochez uniquement la case correspondant à la modalité W=Aucune.

**MEN701X : Préciser les autres matériels agricoles ou d’élevage**

Si la case correspondant à la modalité X (Autres) est cochée à **MEN701**, inscrivez les autres matériels agricoles ou d’élevages non prescrites au MEN701 mais utilisés par le ménage.

**MEN702 : De quelles infrastructures disposez-vous pour les activités agropastorales et aquacoles dans le ménage ?**

Notez que les ménages ne pratiquant exclusivement que la pêche sont exclus du champ de cette question. Ne répondent à cette question : les ménages pratiquant l’agriculture et ou l’élevage et ou l’aquaculture.

Types d’infrastructures pour les activités agropastorales et aquacoles :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A. Poulaillers  B. Etables  C. Parcs de nuits  D. Bergeries  E. Porcheries  F. Couvoirs | G. Bain détiqueur  H. Parc de contention/vaccination  I. Mangeoire  J. Abreuvoirs  K. Pédiluve  L. Rotoluve | M. Réfrigérateur/congélateur  N. Unité de transformation/conditionnement  O. Magasin de stockage/Greniers/Hangars  P. Unité de séchage  Q. Points d’eau (Forage, Barrage de retenue d’eau, mares artificielle)  R. Aire de séchage |

Suivant la réponse du répondant, cochez la case correspondant à chaque type d’infrastructure utilisée pour les activités agropastorales et aquacoles par le ménage.

**MEN703 : Quelles sont les sources de financement de l’activité agropastorale/aquacole/pêche de votre ménage ?**

Demandez à l’interviewé de vous dire si son ménage a bénéficié d’ un financement pour ses activités agropastorales, aquacoles et de pêche ? Si la réponse est positive, cochez alors les différentes sources de financement auxquelles le ménage a recouru. En cas d’autres sources non énumérées ici, dites au répondant d’en donner les précisions.

Sources de financement de l’activité agropastorale/aquacole/pêche :

|  |  |
| --- | --- |
| A=Tontine  B=Emprunt à un proche  C=Emprunt bancaire (banque commerciale)  D=Dons divers | E=Emprunt dans un établissement de micro finance  F=Aide familiale  G=Subventions/Appuis institutionnels  H=Fonds propres  X=Autres à préciser |

Cochez la case correspondant à chaque source de financement utilisée par le ménage conformément à la réponse du répondant.

**MEN704 : A quelle échelle pouvez-vous situer la dépendance du ménage par rapport aux revenus des activités agricoles, d’élevage ou d’aquaculture?**

Cette question comprend les quatre rubriques suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| **MEN704A.** Agriculture | |\_\_| |
| **MEN704B.** Apiculture | |\_\_| |
| **MEN704C.** Autre Elevage | |\_\_| |
| **MEN704D.** Aquaculture | |\_\_| |

Codes : 1=Très dépendant 2=Moyennement dépendant 3=Faiblement dépendant 4= Non concerné

Pour chaque activité ci-dessus, enregistrez dans le bac en regard le code correspondant à la dépendance du ménage par rapport aux revenus de l’agriculture, d’apiculture, d’élevage et d’aquaculture vous déclarez par le répondant.

**MEN705: Rencontrez-vous des difficultés d’accès à la terre pour votre exploitation ?**

Codes : 1=Oui ; 2=Non

Si la réponse du répondant est oui, reportez le code 1 dans le bac prévu et passez au **MEN706**. Si par contre, sa réponse est non, inscrivez le code 2 dans le bac allez inscrire la date et heure fin enquête.

**MEN706: Citer quelques difficultés.**